

COMPTE RENDU DE LA C.L.E. PLENIERE

Du jeudi 19 février 2009

Membres présents :

AUBANEL André	C.R.P.F.
AMIOT Frédéric	O.N.E.M.A.
BOUDOT Didier	O.N.F.
COUCKE Stéphanie	A.E.R.M.C.
CROUZET Jean-Paul	Syndicat d'Irrigation Alex-Montoison
CROZIER Gérard	Maire, Alex
DELARBRE Gérard	Fédération Départementale de la Pêche
DOREL Dominique	U.N.I.C.E.M.
GORIEU François	D.D.A.F. M.I.S.E.
a mandat de BLACHIER Christian	O.N.C.F.S.
GOUBLE Josette	Mairie, Livron
GUEMAIN Karen	C.N.R.
GUILLAUME Claude	Mairie Die
GUIER Serge	Chambre Agriculture
LADEGAILLERIE Jacques	Conseiller Général
LAGARDE Henri	C.C.D.
a mandat de VIVENZIO Angelo	Maire, Aix-en-Diois
MANEN Maryline	Mairie, Mirabel et Blacons
MATHERON Alain	Conseiller Général
a mandat de JULIEN Jean	Mairie, Loriol
MATHIEU Roger	FRAPNA
a mandat de CAMP Nicole	C.L.C.V.
MULLER-KAPP Matthias	Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme
PONT Georges	C.C.I.
PRINCIC Emmanuel	D.D.E.
REDOND Jean-Marc	Comité Départemental de Canoë Kayak de la Drôme
a mandat de DOMENACH Bruno	Comité Départemental du Tourisme
RIVIERE Jean	S.I.A.V.D.
SARRAZIN Yves	Maire, Montlaur-en-Diois
SERRET Jean	Conseiller Général, Président de la C.L.E.
a mandat de BUIS Bernard	Président du S.M.R.D.
TABARDEL Jean-Pierre	Conseiller Général
TAVAN Jean-Marc	Mairie, La Répara-Auriples
VEILLET Jean-Jacques	A.S.L. Vallée de Boulc
VITALI Hervé	Direction Départementale de la jeunesse et des Sports

Autres présents :

BABYLON Alain	Directeur S.M.R.D.
FERMOND Chrystel	Chargée de mission, S.M.R.D.
FLACHAIRE Gérard	SYGRED
GONNET Fabrice	Technicien rivière amont, S.M.R.D.
HOUSSIN Claire	A.E.R.M.C.
LANGON Marion	O.N.E.M.A. DR Lyon
MOITIE Eric	UNICEM
MONNET Jean-Claude	Président de la Fédération Départementale de la Pêche
SHIOKKOS Yann	SMRD
TRISSE Olivier	Chambre d'Agriculture

Membres excusés :

BREYNAT Philippe	ADARII
CANNIE André	Maire, Plan de Baix
CANESTRARI Marcel	Maire, Grâne
CLAIR Christian	ASA Dignes de la Drôme
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, Saint-Benoit-en-Diois
GERANTON Philippe	Maire, Pontaix
HILAIRE Fabrice	Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air de la Drôme
HILAIRE Jean-Louis	C.C.V.D.
JOUVE Didier	Conseiller Régional
MONGE Franck	C.C.P.S.
ROCHE André	C.C.C.
ROCHE Jean Charles	Mairie, Crest
PECCOUD Jean-François	Mairie, Saillans
RIVASI Michèle	Conseillère Générale
Représentant	D.D.A.S.S.
Représentant	Sous-préfecture de Die
Représentant	DRIRE
Représentant	D.I.R.E.N.

Ordre du jour :

1- Rappel du périmètre du SAGE

2- Avancement de la concertation :

- Présentation des vice-présidents et rapporteurs par Commission thématique
- Synthèse des états des lieux examinés dans chaque Commission
- Proposition de mise en place d'une Commission thématique Observatoire
- Point planning

3- Présentation de l'étude sur les volumes prélevables

- Contexte et circulaire du 30 juin 2008
- Cahier des charges prévu par l'AERMC et la DIREN
- Mise en application sur le bassin versant de la Drôme (études déjà disponibles, compatibilité avec le calendrier de révision du SAGE)

4- Consultation sur le SDAGE

- Présentation du SDAGE en cours de révision et des documents qui le composent
- Commission géographique Isère Drôme le 24 février
- Avis de la CLE sollicité avant le 5 mai 2009



Jean SERRET, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance et remercie la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de nous accueillir dans leur magnifique salle. Il donne la parole à Jean Claude MONNET, son Président. Jean-Claude MONNET accueille la CLE du SAGE Drôme dans ses locaux avec un grand plaisir car c'est une instance qui œuvre pour les milieux naturels comme la fédération qu'il préside. Il nous souhaite une bonne réunion.

Jean SERRET annonce le départ de Daniel RIVIERE et Guy-Noël SUBRIN vers d'autres missions de l'AERMC et en profite pour saluer leurs travaux sur le bassin versant. Il présente Stéphanie COUCKE à l'assemblée, qui remplace Daniel RIVIERE sur le suivi des dossiers de SAGE.

Le Président propose la validation du compte-rendu du 12 décembre 2008. Des remarques de François GORIEU, Jean-Paul CROUZET et Gérard FLACHAIRE concernant le dossier des irrigants sont faites et seront intégrées. Le document est validé, sous réserve de ces modifications, à l'unanimité.

1- Rappel du périmètre du SAGE

Chrystel FERMOND présente le périmètre actuel du SAGE (Arrêté du 15 octobre 1993) ainsi que les périmètres des précédents Contrats de rivière, du SMRD et du bassin hydrographique. Cette présentation ne suscite aucune observation.

2- Avancement de la concertation :

- Présentation des vice-présidents et rapporteurs par Commission thématique
- Synthèse des états des lieux examinés dans chaque Commission
- Proposition de mise en place d'une Commission thématique Observatoire
- Point planning

Chrystel FERMOND présente la synthèse des commissions thématiques qui se sont déroulées sur l'état des lieux. Des comptes rendus sont diffusés dans les pochettes qui peuvent encore intégrer des remarques. Ils seront ensuite mis à disposition sur le site internet.

➤ La commission biophysique :

Vice Président : Monsieur J.M. TAVAN (La Repara Auriples)

Rapporteur : Monsieur J.J. VEILLET, Président de l'ASL de la vallée de Boulc, représentant des riverains amont

Chrystel FERMOND présente un bilan ASCONIT globalement validé. Les grandes évolutions, depuis ce bilan, sont la mise en place d'un PPRi et d'une étude préalable au PAPI.

Jean SERRET précise que l'on assiste aujourd'hui à une désresponsabilisation de la part des riverains en termes d'entretien des cours d'eau. Les opérations ont été financées principalement dans le cadre des Contrats de rivière et actuellement avec le PPE, on a un financement à 100%.

Ce défaut d'entretien provient de plusieurs choses : du désengagement des riverains, de la réglementation qui a évolué, des problèmes de financement de ce type de travaux ; ce qui amène à certaines questions : antériorité des riverains vis à vis des procédures (type Contrat de rivière) ? Les opérations continueront-elles à être financées à 100% ?

De toute manière, les collectivités ne pourront se substituer aux riverains que dans le cadre d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général).

Jean-Paul CROUZET explique que les travaux aujourd'hui, que l'on demande aux riverains, sont trop importants à réaliser !

Jean SERRET constate les effets de la déprise agricole surtout sur l'amont, et que la réglementation est de plus en plus contraignante.

Jean-Jacques VEILLET tient à préciser que l'entretien n'est pas forcément très coûteux, mais que si celui-ci est complètement pris en charge par les collectivités, les riverains se sentiront désresponsabilisés.

A l'amont du bassin versant, les ressources financières sont limitées et tout va dans la végétation, ce que les riverains pourraient faire eux-mêmes. Il y a un manque d'efficacité et ces structures se sentent dépossédées de toute forme d'action.

Jean SERRET, nous explique qu'au départ dans la mise en place d'une politique d'entretien, Charles Monge et lui-même, voulaient « remettre » les riverains dans la rivière ; recréer un lien avec eux et la mise en place des ASA/ASL, mais comment faire pour assurer leur pérennité ?

- Volet Transport solide :

Gérard CROZIER interpelle le Président concernant la problématique du transport solide à l'amont et notamment de la gestion des pièges à graviers : nous avons, pour l'instant, une approche empirique des phénomènes, il faudrait faire plus apparaître les problèmes actuels avec les informations que l'on possède actuellement.

Jean-Pierre TABARDEL fait les mêmes remarques et il faudra d'avantage approfondir le sujet.

Concernant les pièges à graviers, Jean SERRET précise que la loi a évolué : plus de souplesse possible aujourd'hui à condition d'avoir un plan de gestion porté par une collectivité, permettant une éventuelle valorisation des graviers.

Nous avons besoin de l'appui de l'UNICEM, pour nous aider dans ce type de démarche.

Dominique DOREL de l'UNICEM explique que, jusqu'à présent, l'exploitation en lit mineur était interdite ! Et pour les extractions (type piège), il fallait monter un dossier ICPE en DRIRE. Aujourd'hui, il est possible de monter un dossier en DDAF pour gérer les excédents, même si l'extraction est possible, ce n'est pas encore le cas de leur valorisation, mais pourquoi pas ?

Jean-Jacques VEILLET demande si remonter le gravier plus haut sur le bassin versant, pour compenser les déficits, est envisageable ?

Marion LANGON de l'ONEMA demande plus de réflexion et avoir un plan global de la gestion des sédiments qui doit être cohérent avec le futur SDAGE. (Voir Objectifs)

Jean SERRET précise que nous avons des graviers d'une grande qualité dans la vallée et que nous n'avons pas l'intention de les brader.

François GORIEU indique que, sous réserve que l'on en n'ait pas besoin ailleurs dans la rivière, les choses sont possibles. (Voir note de synthèse MISE)

Jean SERRET insiste sur le besoin de travailler avec les professionnels pour accompagner les collectivités dans ce type de démarche et éviter ainsi certains écueils ! Les carriers n'ont nommé personne à l'époque pour faire le relais. Les opérateurs de la vallée de la Drôme sont capables de les exploiter.

Les exploitations en rivière n'existent plus depuis 1992, quant à la gestion des excédents, il faudra certainement un arrêté concernant les extractions. Jusqu'à présent, leur valorisation était interdite ; s'il faut les réutiliser, que ce soit à bon escient (pas pour des plateformes de route). En comparaison, sur le Rhône, les procédures de dragage doivent passer devant une commission. Remonter les graviers à l'amont des extractions n'est pas la bonne solution, surtout que leur valeur est assez bien fixée, avec les difficultés d'accès à cette ressource, quand on sait que c'est le 2^{ème} produit le plus consommé après l'eau !

➤ **La commission « Usages agricoles et industriels » :**

Vice-Président : Jean-Jacques VEILLET (Président de l'ASL de Boulc)

Rapporteur : Philippe BREYNAT (président de l'ADARII)

Les chiffres annoncés par Asconit dans l'étude bilan n'ont pas été validés en séance.

Jean-Paul CROUZET signale que les mesures ont pourtant été données par le SYGRED et ne comprend donc pas ces incohérences. Il note également l'oubli du programme « Iri'mieux » mené par le SYGRED pour lutter contre les pollutions diffuses.

Jean SERRET ne comprend pas que l'on ne soit pas encore d'accord avec les résultats annoncés par la DDAF et repris par Asconit.

Jean-Paul CROUZET nous explique que le bureau d'étude Asconit n'a pas pris en compte les communes de Livron et de Loriol dans leur bilan, sachant qu'elles s'alimentent par les pompages dans le Rhône. Il faut préciser d'avantage.

François GORIEU prévient de l'ancienneté des sources de données. On se base sur les déclarations des irrigants, elles ne deviennent plus précises qu'à partir de 2007, ce qui représente 90% des irrigants. Ceux qui ne sont pas déclarés, n'avaient pas d'autorisation l'année suivante.

Jean SERRET déplore l'incertitude dans les mesures et Gérard FLACHAIRE précise que la variabilité est importante d'une année sur l'autre.

François GORIEU rappelle qu'il n'y a pas de validation de la convention « modalités de partage » de la DDAF.

Jean SERRET souhaite la mise en place d'un protocole de « partage de l'eau », mais il n'est pas reconnu dans le cadre de la loi sur l'eau ; car le partage de l'eau a une dimension sociale.

François GORIEU note la difficulté de mettre en place des mesures de restrictions qui ne sont pas appliquées de la même manière par tous les irrigants (la participation n'est pas toujours à la même hauteur).

2 syndicats sont concernés dans la construction du barrage des Juanons : Crest-Nord et Crest-sud. Les restrictions sont appliquées avec un décalage dans le temps en fonction de la participation de chaque structure au financement de la retenue.

Pour Jean SERRET, l'objectif du prochain SAGE sera de trouver un accord validé par la DDAF et également avec les irrigants individuels (ADARII).

Roger MATHIEU ne comprend pas pourquoi les 3 thématiques « Biodiversité/Tourisme/Labelisation » sont présentées avec un point d'interrogation ? (en référence au « Power Point »)

Ces thématiques ne doivent pas être considérées comme des sujets à la mode, bien au contraire elles prennent en compte des filières économiques importantes de notre vallée.

Jean SERRET rebondit sur cette remarque car on l'entend un peu partout actuellement. Ce ne sont effectivement pas des sujets à la mode, d'ailleurs ces thématiques seront reprises dans « Biovallée » pour certaines, tout comme la maîtrise de l'irrigation, les retenues collinaires, la sécurisation de l'eau potable, le développement durable... Les liaisons entre les commissions thématiques et « Biovallée » semblent s'imposer.

➤ **Commission « Usages domestiques » :**

Vice-président : Jean-Charles ROCHE (Elu de la mairie de Crest)

Rapporteur : Maryline MANEN (Maire de Mirabel et Blacons)

Suite à la présentation de l'état des lieux de la commission, les participants interviennent sur certaines thématiques, dont des oublis dans l'étude bilan Asconit.

Jean-Pierre TABARDEL indique que des communes sont parfois oubliées dans les inventaires des communes déficitaires, où cela ne concerne que des quartiers et non toute la commune ; par exemple Chabrilan, Saou, la Répara-Auriples qui ont aussi des difficultés.

Jacques LADEGAILLERIE a reçu une demande d'une collectivité en Ardèche pour un captage de 1500 m³/h sur Loriol, ce qui pourrait générer des conflits avec la profession agricole (il y a un problème d'alimentation au niveau du Syndicat d'Ouvèze Vive). Comment améliorer la protection de ces captages autrement que par des périmètres où l'agriculture est contrainte ?

Jean SERRET parle de l'exemple des sources d'eaux minérales de la ville de Vittel qui ont été rachetées par un grand groupe international qui finance une reconversion en bio des exploitations agricoles comprises sur le périmètre.

Protéger les périmètres sur de grandes surfaces a des conséquences : problèmes dans le développement économique local, enjeux contradictoires, ce n'est pas forcément simple ! Ce n'est pas la première fois qu'il y a ce genre de demande (ex : Montélimar). De même qu'il faudra avoir une attention particulière au sujet du karst de la Gervanne ou d'Archiane.

➤ **Commission « Usages Partagés » :**

Vice-président : Jacques LADEGAILLERIE (Conseiller Général et Maire de Loriol)

Rapporteur : Pierre CAPIEZ (Syndicat professionnel des loueurs de canoës de la Drôme)

Le bilan ASCONIT étant assez léger sur ce sujet, la Commission a travaillé pour l'enrichir à partir de l'étude de l'Agence de l'Eau concernant l'hydroélectricité, une présentation de la Fédération de la Pêche pour la gestion piscicole, les zonages patrimoniaux existants... Suite à la présentation, les participants interviennent sur certaines thématiques.

Jean-Pierre TABARDEL demande pourquoi on n'a pas pris plus en compte le «schéma départemental des inventaires de zones humides» réalisé par le département. Il faudra faire plus le lien avec celui du SAGE. (Réalisé par la FRAPNA)

Roger MATHIEU confirme que les ENS et les ZNIEFF de dernière génération ont été prises en compte dans notre inventaire à 99% ; par contre, il y aura besoin d'un suivi pour l'ensemble des zones humides.

➤ **Observatoire de la rivière Drôme :**

Chrystel FERMOND liste les volets prévus actuellement dans l'observatoire de la rivière Drôme :

- Volet hydro : suivi de la nappe et des débits
- Volet topographique : suivi du profil en long
- Volet biodiversité : mise en valeur et en cohérence des études existantes

Jean SERRET nous rappelle le rôle important de l'observatoire et la mise à disposition des informations sur le territoire.

L'observatoire, c'est le point faible, précise Roger MATHIEU, mis en évidence par l'étude bilan Asconit. Il faut avoir de meilleurs indicateurs : il y a eu beaucoup d'actions menées au travers du Contrat de rivière, mais peu d'évaluations effectuées (volet A du Contrat de rivière). Les données doivent être mises à disposition du public via internet (après vulgarisation). L'outil doit être élaboré d'abord par les techniciens (bons et mauvais aspects du système).

La mise à disposition des informations, précise Jean SERRET, c'est aussi le rôle du politique ; Et quels types d'infos ? Trop d'infos tuent l'info !

Le Président propose la création d'une Commission thématique supplémentaire pour fixer les objectifs de l'observatoire. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Les personnes intéressées pour en faire partie doivent le faire savoir à Chrystel FERMOND.

3- Présentation de l'étude sur les volumes prélevables :

- Contexte et circulaire du 30 juin 2008
- Cahier des charges prévu par l'AERMC et la DIREN
- Mise en application sur le bassin versant de la Drôme (études déjà disponibles, compatibilité avec le calendrier de révision du SAGE)

Jean SERRET laisse la parole à Claire HOUSSIN, de l'AERMC, qui présente cette étude à partir d'un support diffusé en séance.

L'étude doit permettre de définir les volumes prélevables, tous usages confondus, sur tous les bassins versants en déséquilibre quantitatif. Un cahier des charges a été élaboré par la DIREN et l'Agence de l'Eau pour aider à la réalisation de l'appel d'offre.

Jean-Pierre TABARDEL demande si une périodicité est bien prévue dans l'étude car des moyennes annuelles ne sont pas pertinentes.

Claire HOUSSIN confirme que les périodes d'étiages seront différenciées des périodes moins critiques.

Jean-Jacques VEILLET informe que les années sont très différentes et que 2 années de terrain semblent peu pour une étude aux résultats si stratégiques.

Claire HOUSSIN répond que les données utilisées sont les archives sur le bassin versant.

Jean-Paul CROUZET pense qu'il sera très difficile de faire cet exercice sur une rivière à régime torrentiel comme la nôtre. Il trouve démesuré de remettre en cause les travaux en cours pour une étude de plus sur le bassin versant.

Roger MATHIEU ne comprend pas qu'on remette en cause le fonctionnement par débits réservés et qu'on se mette à travailler avec des volumes.

Claire HOUSSIN précise que le but de l'étude est aussi de calculer des débits biologiques, débits nécessaires au milieu pour bien fonctionner, qui resteront simples à mesurer.

Maryline MANEN rappelle que sous notre climat, les années où l'eau ne coule plus existent, comment peut-on faire autrement ?

François GORIEU répond sur l'objectif général de l'étude présentée qui est de ne plus être en situation de crise 8 années sur 10.

Gérard DELARBRE constate le nombre d'études réalisées sur le bassin versant et évoque, à titre d'exemple, l'impossibilité de quantifier le Karst de la Gervanne de façon certaine. La connaissance n'a pas évolué sur ce sujet à son sens et il ne voit pas ce que cette étude va apporter de plus face à ces difficultés techniques.

François GORIEU donne une autre dimension à l'étude en précisant que les résultats devront être utilisés par l'organisme unique dans le cadre de la gestion de l'irrigation.

Jean-Paul CROUZET fait part de l'inquiétude générale des irrigants vis-à-vis des résultats de cette étude et de la démarche globale proposée. Comment pourra-t-on avoir un volume prélevable qui prenne en compte les fluctuations de pluviométrie du terrain ?

Gérard FLACHAIRE confirme que, si on travaille avec des moyennes et pas avec des débits instantanés, ce ne sera pas assez réactif et l'économie de la vallée va en pâtir.

Gérard DELARBRE demande comment seront calculés ces débits biologiques.

Claire HOUSSIN explique qu'une méthode a été élaborée par le CEMAGREF et est jointe au cahier des charges.

Chrystel FERMOND propose qu'une possibilité d'anticipation de cette étude, dans la révision du SAGE, soit de fixer comme objectif du futur SAGE de travailler avec ces débits biologiques et non plus avec le 10^{ème} du module.

André AUBANEL part du constat que 2007 a été une année très sèche et 2008 une des années les plus humides de ces 50 dernières années et ne voit pas ce qu'apportera cette étude.

Henri LAGARDE déplore, lui aussi, une étude qui sera très mal perçue et difficile à utiliser sur le terrain.

Marion LANGON demande quelles sont les marges de manœuvre localement par rapport au cahier des charges proposé.

Claire HOUSSIN explique que c'est une trame parfaitement adaptable aux contextes locaux.

Jean SERRET constate que cette étude va faire se croiser la science, l'idéologie et la politique. Il rappelle que ce n'est pas le fait de l'Agence mais bien une demande nationale imposée par le Ministère de l'écologie à tous les bassins versants en déficit quantitatif. Notre bassin a, malgré tout, déjà fait preuve d'exemplarité en termes de gestion de l'eau et de paix sociale. Il ne faut pas oublier la période récente où l'eau était gardée par des fusils à pompes ! La solution a été trouvée, tout d'abord en acceptant de se mettre tous autour de la table, puis en appliquant des valeurs de solidarité : amont/aval ; Bourne/ Drôme. Il est favorable à la réalisation de cette étude, mais contre une nouvelle idéologie qui ferait qu'un territoire pauvre en eau reste pauvre en eau. Il a parcouru des pays où le manque d'eau est plus crucial que chez nous et où cela n'empêche pas des projets agricoles. L'eau peut aller de bassin en bassin. Que serait Nîmes si le pont du Gard n'avait pas été réalisé ?

Il en conclut qu'il faut connaître les volumes dont on dispose et dont on a besoin, mais cela n'empêchera pas de rechercher le million de m³ manquant à l'aide de ressources alternatives.

4- Consultation sur le SDAGE

- Présentation du SDAGE en cours de révision et des documents qui le composent
- Commission géographique Isère Drôme le 24 février
- Avis de la CLE sollicité avant le 5 mai 2009

Jean SERRET passe la parole à François GORIEU pour une présentation du SDAGE et de l'avancement de sa révision.

François GORIEU présente le calendrier de la révision et les différents documents qui composent le SDAGE. Il rappelle que les trois premières orientations fondamentales ne sont pas suivies de mesures dans le programme de mesures. Il souligne que celui-ci s'impose pendant 6 ans et qu'il faut bien s'en imprégner.

Nous sommes actuellement dans la phase de consultation des institutions. A ce titre, la CLE du SAGE Drôme doit donner son avis avant le 5 mai. Il est encore temps de faire bouger les lignes de ces documents.

Jean SERRET conclut ce point en encourageant les membres à consulter ces documents qui vont nourrir les prochaines réunions thématiques et à faire remonter leurs remarques en vue d'un prochain bureau qui permettra de formaliser l'avis de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean SERRET lève la séance et invite les membres du bureau à rester.